



LES NOUVELLES DES LACS

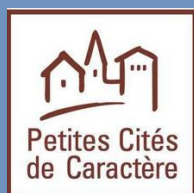
JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE

N°17
JUILLET 2020



SOMMAIRE

- Edito
- Nouvelle municipalité
- Commissions communales
- Infos communautaires
- MSAP
- Décisions municipales
- Urbanisme
- Travaux
- Social et Solidaire
- Environnement et Ecologie
- Enfance et jeunesse
- Affaires culturelles
- Commerce, Artisanat, Professions libérales
- Autour des Associations
- Encart des Historiens



EDITO



Maire de
Jugon Les Lacs
Commune Nouvelle

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous y voilà enfin ! Voici entre vos mains, la rédaction d'un nouveau numéro de notre bulletin municipal, synonyme d'un retour à une vie et une organisation presque normale.

Depuis la dernière édition (décembre 2019), nos habitudes de vie ont considérablement été bouleversées, avec ce satané virus qui s'est immiscé parmi nous. Si dans un premier temps, loin de nous nous le pensions, il ne nous a pas épargné, avec des conséquences sociales et économiques sans précédent, tant au niveau mondial, qu'à l'échelle de notre territoire. Une situation inédite qui met en avant les défaillances de notre système et conduit nos entreprises, artisans, commerçants à des difficultés financières, qui malheureusement, ne permettront pas à certains d'entre eux de poursuivre leurs activités !

Tirons les leçons de cet épisode pour revoir nos process industriels, nos modes de fabrication, nos modes de consommation, avec en filigrane la notion « privilégier le local »

Parallèlement, dans cette période, nous avons pu mesurer les élans de solidarité qui se sont spontanément installés, ici et là. Nous ne pouvons que nous en réjouir et je profite à cet instant pour remercier et féliciter toutes les personnes de notre commune qui se sont inscrites dans cette démarche (soutien auprès des personnes isolées, fabrication de masques, portage de courses...).

Aussi, ce premier semestre 2020 a été marqué par le renouvellement des conseils municipaux. Le nouveau conseil municipal s'est finalement mis en place le 23 mai dernier, plus de deux mois après le scrutin.

C'est pour moi l'occasion de remercier tous les électeurs, qui malgré le contexte, n'ont pas hésité à venir exercer leur droit de vote, avec un taux de participation de 61 %, quand la moyenne nationale était de 45 %.

Je souhaite à nouveau, en mon nom et au nom de tous mes colistiers vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée et vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos attentes, en accord avec les intérêts de la collectivité.

Enfin depuis quelques jours, l'heure de l'été a sonné avec, je l'espère, des touristes présents en nombre sur notre territoire. Malheureusement, par principe de précaution et soucieux de préserver la santé des uns et autres, la plupart de nos manifestations annuelles sont annulées... Pour autant, j'appelle toutes les associations à préserver leur dynamisme habituel, pour mieux rebondir dès que la situation sanitaire nous sera favorable.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent été, que la vie économique locale reprenne toute sa place, que nos agriculteurs tirent le meilleur profit de leurs récoltes estivales, que nos scolaires profitent pleinement de leurs vacances...

Sachons profiter de tous les instants,
Amicalement votre
Éric Moisan

Nouvelle municipalité

MAIRE

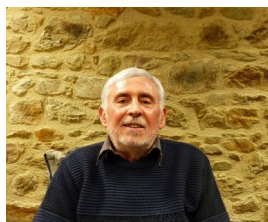


Éric MOISAN

Maire de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle

Maire délégué de Dolo

ADJOINTS



Jean-Charles ORVEILLON
1^{er} Adjoint
Maire délégué de Jugon Les Lacs



Julie POUPART
2^{ème} Adjointe



Patrick MENARD
3^{ème} Adjoint



Christelle MEUNIER
4^{ème} Adjointe



Laurent TRONEL
5^{ème} Adjoint



Gwénaëlle AOUTIN
6^{ème} Adjointe

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Jacky GILLET



Robert LEBLANC



Mauricette DIRR



Chantal TARDY



Jean-Pierre HERVE



Mickaël CARDIN



Malika TOUBLANC



Natacha CARRO



Stéphanie FLEGEAU



Servane GESRET



Adeline BRIVE



Cédric BOUGON



Alexis POIDEVIN



Philippe Bertrand



Thierry LEBOUCHER



Marie Sergine BEZARD

Commissions Communales

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil. Le maire en est le président de droit et les adjoints en sont les vice-présidents. Les commissions donnent leur avis et leurs recommandations, aucune décision n'est prise au sein de ces instances. Elles ont un rôle d'aide à la décision du Conseil et du Maire.

Affaires générales, Finances

⇒ Organisation générale des services, Maison France Services, ressources humaines, prévention des risques, inondations, plan de sauvegarde communal, perspectives financières, budget, fiscalité et emprunts

Éric Moisan
Jean Charles Orveillon
Patrick Ménard
Jean-Pierre Hervé
Chantal Tardy
Mauricette Durr
Robert Leblanc
Gwénaëlle Aoutin
Julie Poupart
Thierry Leboucher



Urbanisme – Travaux

⇒ PLU, PLUI, mobilité, environnement, espace vert, accessibilité, voirie, bâtiment communaux et suivi travaux...

Éric Moisan
Jean Charles Orveillon
Robert Leblanc
Mickaël Cardin
Cédric Bougon
Jean-Pierre Hervé
Philippe Bertrand



Vie économique, tourisme

⇒ Tourisme, Commerces, artisanat, agriculture, marché hebdomadaire, villages étapes, label fleurissement

Éric Moisan
Christelle Meunier
Gwénaëlle Aoutin
Mickaël Cardin
Patrick Ménard
Mauricette Durr
Malika Toublanc
Marie-Sergine Bézard
Chantal Tardy
Alexis Poidevin
Natacha Carro



Commissions communales

Culture, patrimoine, communication

⇒ Bibliothèque, numérique, jumelage, expositions, labels (Petites Cités de Caractère, Station Vertes, Station Pêche), illuminations de Noël, Communication interne et externe, bulletin municipal, site internet, Facebook.

Éric Moisan,
Julie Poupart
Servane Gesret
Malika Toublanc
Adeline Brive,
Jean Charles Orveillon
Christelle Meunier
Gwénaëlle Aoutin



Petite enfance Affaires scolaires

⇒ Assistante maternelles, relations avec les écoles, organisation de l'école publique, transports scolaires, garderie...

Éric Moisan
Christelle Meunier
Stéphanie Flégeau
Servane Gesret
Marie-Sergine Bézard
Chantal Tardy
Julie Poupart



Citoyenneté, vie associative et sportives

⇒ Conseil municipal des enfants, ateliers participatifs, brigade verte, cérémonies patriotiques, jeunesse, relations avec les associations, festivités, équipements sportifs...

Éric Moisan
Laurent Tronel
Gwénaëlle Aoutin
Alexis Poidevin
Natacha Carro
Adeline Brive,
Mauricette Durr
Robert Leblanc



ETAT CIVIL

Depuis le 1er janvier 2020 : 17 décès (dont 11 hors commune), 5 PACS, 4 parrainages civils et 7 Naissances dont :

- Clovis LAMURE né le 21/01/2020
- Malone WEIS né le 18/04/2020
- Lou DEPARTOUT née le 21/05/2020
- Soen JAN né le 31/05/2020



Conseillers Communautaires

- Eric MOISAN
- Gwénaëlle AOUTIN



Pass culture

500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans

Le Pass Culture est un dispositif du ministère de la culture qui permet à des jeunes de 18 ans de géolocaliser sur une application des événements culturels et de disposer d'un crédit de 500€ pour des pratiques ou des biens culturels.

Lamballe Terre & Mer, en adhérant à ce dispositif, leur permet de connaître l'agenda des spectacles du conservatoire, de s'inscrire aux stages ouverts aux amateurs*. Ces jeunes peuvent également payer les cours du conservatoire grâce à cette application, intégralement ou partiellement.

Pour y accéder : <https://pass.culture.fr>

* L'agenda culturel est sous réserve des mesures prises contre le Coronavirus.

Permanences

CAUE

les permanences CAUE de Mme VIDELO, architecte conseil, , 41 rue Saint Martin.

- mardi 28 juillet
- mardi 8 septembre
- mardi 22 septembre

Les RDV sont à prendre auprès de l'instructeur de votre secteur



0 800 18 10 10 Service & appel gratuits

Pour se rendre à Lamballe

du lundi au samedi faire la demande la veille , et pour le lundi faire la demande le vendredi avant 17h

départ de votre domicile arrivée à la gare de Lamballe (horaires d'arrivée indiqués sur le guide)

retour de la gare de Lamballe (horaire de départ sur le guide) à votre domicile.
prix 1.5 € aller 1.5€ le retour. carnet de 10 à 11 € et abonnement mensuel 30 €

Pour se rendre à la gare de Dolo (Plénée Jugon)

départ de votre domicile arrivée aux horaires des trains
retour de la gare à votre domicile.

Réserver la veille ou le vendredi pour le lundi

prix 1.5 € le trajet, 11 € carnet de 10, 30 € abonnement mensuel

Pour se rendre au marché de Jugon les lacs le vendredi

réserver la veille (ne concerne pas les domiciles proches du centre)

départ de votre domicile arrivée au marché 9h45

retour fin matinée (départ proximité de la place du marché)

prix aller 1.5€ et retour 1.5 € pour carnet de 10 11€, abonnement mensuel 30 €.



0 810 22 22 22 Service 0,06 € / min + prix appel

Pour se rendre à Dinan

les mardis et jeudis, réserver la veille
départ de l'église de Jugon les Lacs à 9h05
retour de Dinan(la place Duclos et Gare Routière) 12h fin matinée

le Mardi

départ de l'église de Jugon à 13h30
retour de Dinan Gare routière ou Place Duclos 16h00

prix 2€ aller et 2 € le retour carnet de 10
15€ abonnement mensuel 40 €
ticket social 1.6 € aller et retour.

Engagement des sapeurs-pompiers volontaires

" Les médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues et vétérinaires peuvent également s'engager en qualité de Sapeur-Pompier volontaire.

Leurs missions opérationnelles sont le secours à personne et le soutien sanitaire au profit des personnels engagés et leurs missions fonctionnelles s'articulent autour de l'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels."



S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Conditions	Formation	Disponibilité
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 60 ans • Aptitude physique et médicale 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation de jours offerts sur 1 à 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations et conditions d'engagement sur pompiers.fr



ADC Thierry CRESTEL
Chef du centre d'incendie et de secours de Jugon Les Lacs
TEL : 06.61.54.59.66

Nos Permanences

CIAS

(Centre Intercommunal d'Action Social) sur rendez-vous au 02 96 50 69 80

Mission : intervenir au domicile de personnes âgées et/ou handicapées en les accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne

Espace numérique

En accès libre ou accompagné

- Accompagnement au service en ligne
- Création de boîte e-mail
- Service dématérialisé
-

Mission Locale

les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 68 15 68

Mission : accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 25 qui sont sortis du système scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Espace numérique Accès libre ou accompagné	9h-12h	9h-12h 14h-17h	9h-12h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	
Permanence MSAP		Mission Locale 14h-16h, CIAS journée, Conciliateur de Justice 14h-16h, SOLIHA 9h-12h		Assistante Sociale 9h-12h, ADAJ 14h-16h	ALEC 9h-12h, Bâtiments de France 9h-12h	
CNI/Passeport sur rdv	9h-10h30	9h-10h30 14h-15h30	9h-10h30	9h-10h30 14h-15h30	9h-10h30 14h-15h30	9h-10h30

Assistante sociale

sur rendez-vous au 02 96 50 10 30

PERMANENCE
ASSISTANT
SOCIAL

ADAJ

Association Départementale Alternatives Judiciaires : Le 4^{ème} jeudi de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 61 83 79

Conciliateur de Justice

Le 2^{ème} mardi de chaque mois sur rendez-vous 02 96 31 61 62

Mission : permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales

ALEC

Agence Locale de l'Energie et du Climat
Le 1^{er} vendredi de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 32 96 66

SOLIHA

Solidaires pour l'Habitat
le 1^{er} mardi de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 32 96 66

Bâtiments de France

Le 3^{ème} vendredi matin de chaque mois sur rendez-vous.
Tel : 02 96 31 61 62

Compte administratif

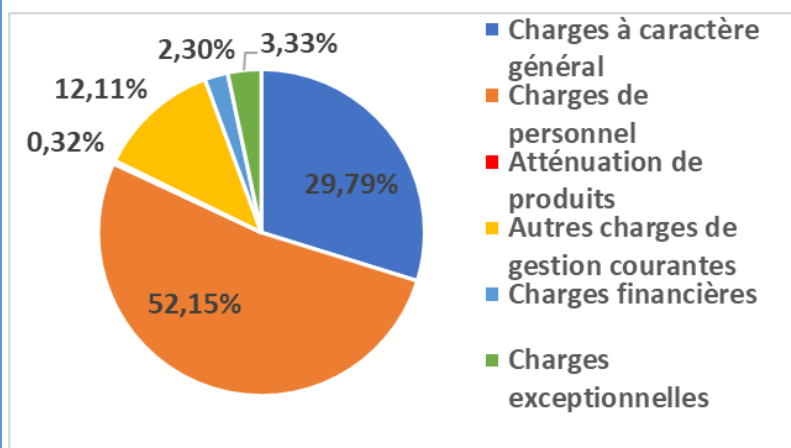
Situation financière de la commune au 31 décembre 2019

La situation financière de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle au 31 décembre 2019 est la suivante :

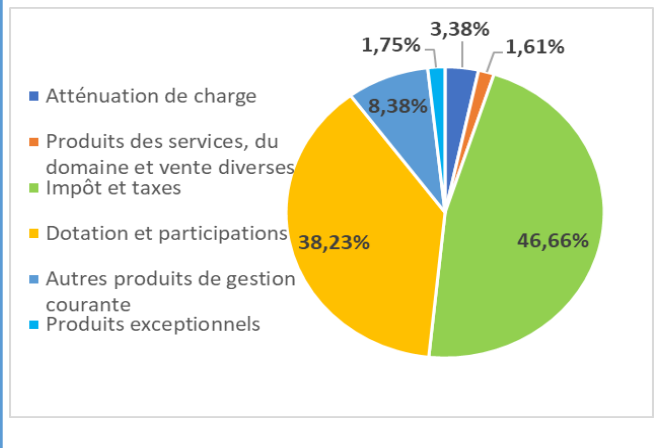
- Budget Général	+ 1 097 859 €	- Budget lotissement du Levant	+ 84 044 €
- Budget Supérette	+ 38 500 €	- Lotissement les Courtils	0 €
- Budget Camping- Piscine	+ 86 791 €	- Budget Lotissement Liseux	- 55 346 €
- Budget cuisine, école et garderie	+ 24 234 €		

Soit au 31 décembre 1 276 081,96 € d'excédent

La répartition des dépenses de fonctionnement, en 2019, s'est faite de la façon suivante :

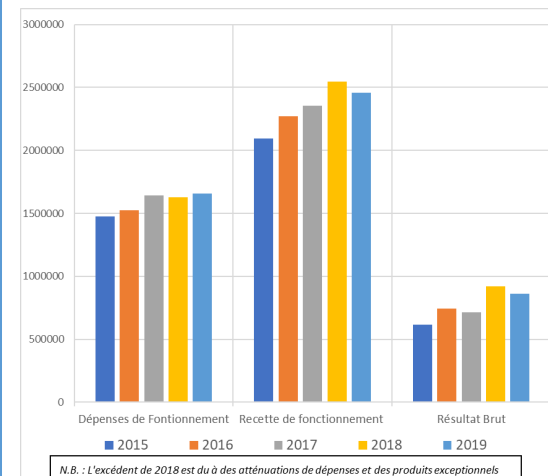


Les recettes de fonctionnement, en 2019, se sont réparties ainsi :



Budget

Evolution du budget de fonctionnement de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle de 2015 à 2019



Budget communal 2020

Compte tenu de la crise sanitaire et du report de l'installation du nouveau conseil municipal, le budget 2020 de Jugon-les-Lacs commune nouvelle n'a pu être voté, avec plus de deux mois de retard, que le 18 juin 2020. En voici les principaux éléments.

Budget 2020 de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle : la situation globale		
	Fonctionnement	Investissement
Budget général	2 534 955 €	5 048 067 €
Budget camping et piscine	211 791 €	30 933 €
Budget cuisine	119 234 €	
Budget supérette et station essence	64 500 €	121 617 €
Budget lotissement des Liseux 4 ^{ème} Tr.	66 401 €	59 694 €
Budget lotissement du Levant	158 081 €	57 973 €
Budget lotissement Les Courtils	411 258 €	411 258 €

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

03/07 09h00 au 04/08 2020 17h00.

Objet de l'enquête : Projet de modification n°1 du PLU (approuvé le 12 décembre 2010, concernant le point suivant : Permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUy des « quatre routes » (3 ha maximum) pour la réalisation de bâtiment à vocation économique. Permettre la fermeture à l'urbanisation d'une partie de la zone de la parcelle ZL 237 (2,3 ha).

Organisation de l'enquête publique Elle se déroulera du 03 juillet à 09h00 au 04 août 2020 à 17h00, pour une durée de 33 jours consécutifs, à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf dimanches, jours, indiqués ci-après : - Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 - Les mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur recevra en outre, pendant 2 demi-journées, en Mairie, au rez-de-chaussée :

Vendredi 03 juillet 2020 de 09h à 12h (ouverture de l'enquête publique)

Mardi 04 août 2020 de 14h à 17h (fermeture de l'enquête publique)

Le dossier d'enquête comprenant le projet de modification n°1 du PLU, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête, sera déposé à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et les mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00, pendant toute la durée de l'enquête du vendredi 03 juillet à 09h00 au mardi 04 août 2020 à 17h00 (sauf dimanches, jours fériés). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et des observations formulées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en Mairie, à : Monsieur le Commissaire Enquêteur de la modification n°1 du PLU - 2 place du Martray, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.

Préservons notre label « Petite cité de caractère »

« Jugon-les-Lacs, petite cité de caractère ». Ce label constitue une part de notre richesse commune. Nos prédécesseurs ont déployé beaucoup d'efforts pour l'obtenir. Nous y sommes nous-mêmes très attachés car, décliné dans les différents guides touristiques, il est synonyme de renommée, d'attractivité et de fréquentation pour notre petite ville.

Et pourtant, ce label n'est pas définitivement acquis. Il fait l'objet d'un renouvellement périodique attribué en fonction de critères liés à la qualité des sites concernés qui sortent un peu de l'ordinaire. Jugon en bénéficie grâce à son harmonie urbaine et architecturale. Et en la matière, c'est un peu comme un concert : si un musicien fait une fausse note, il peut être possible de la cacher, mais si plusieurs artistes se mettent à « dénoter », le concert devient vite une cacophonie inaudible que l'on délaisse.

C'est afin de préserver cette harmonie architecturale et la qualité du site que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Jugon-les-Lacs, fixent des règles précises à respecter en matière de construction ou d'aménagement. Et parmi ces règles, certaines semblent avoir

été quelque peu oubliées et leur non-respect pourrait défavoriser la commune dans le cadre du renouvellement de son label.



Il s'agit tout d'abord des clôtures qui doivent respecter les dispositions prescrites par les règlements du PLU et de la ZPPAUP et faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie avec le dépôt d'un dossier décrivant les travaux envisagés.

Il s'agit en second lieu des enseignes, vitrines et devantures également soumises aux dispositions de la ZPPAUP. Les enseignes notamment, doivent faire l'objet d'une autorisation administrative

après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

Ce rappel de la réglementation, qui peut être considérée par certains comme trop tatillonne, mais qui apparaît comme tout à fait justifiée aux yeux de la plupart, ne vise qu'à préserver l'intérêt général. Ne scions pas la branche sur laquelle nous sommes assis, préservons et développons notre « petite cité de caractère » de Jugon-les-Lacs dont nous sommes fiers.

TRAVAUX

Les travaux déjà engagés ont repris, après la période de confinement dû à la crise sanitaire, avec notamment :

Bourg de Saint-Igneuc : après les travaux d'assainissement, de réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable, puis d'évacuation des eaux pluviales, il va faire l'objet d'un réaménagement complet. Les travaux ont débuté et la fin du chantier est prévue fin novembre.



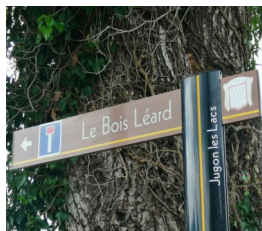
Salle polyvalente Dolo



Les travaux de rénovation se poursuivent, ils devraient être achevés fin juillet.

Village du Bois-Léard :

réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable et d'évacuation des eaux pluviales, des travaux de voirie et d'effacement des réseaux vont être entrepris ;



Eglise

les travaux de restauration de l'Eglise de Jugon vont se terminer par l'installation d'un nouveau système de chauffage, au cours du mois de juillet .



"Au carrefour de la rue de Penhièvre et de la rue de la Petite Chaussée, le département des Côtes d'Armor et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne vont poursuivre les travaux pour réaménager le site à la suite de la démolition de l'ancien garage de M. Bitel."

D'autres opérations vont être engagées avant la fin de l'année avec notamment :

- * des travaux, rue de Poudouvre, visant à assurer le confortement et la sécurité du mur de soutènement de la route de la Vallée verte ;
- * des aménagements rue de Langouhèdre ;
- * aménagement intérieur de la maison para-médicale des Liseux et transformation de l'actuel perception en cabinet dentaire.

TOURISME

Visite guidée de la Petite Cité de caractère



De la Fondation du château à la cité touristique actuelle, découvrez l'histoire du vieux bâti le temps d'une promenade commentée d'une heure et demi.

*Les mercredis 15, 29 juillet, 12 et 26 août à 10h30. Réservation Obligatoire.

*Tarifs : 4€/adulte, 2€/pour les 6-18ans. Départ mini 4 pers, max 9 pers. Masque obligatoire pendant la visite.

Bureau d'informations de Jugon-Les-Lacs
Place du Martray
22270 Jugon-Les-Lacs
Téléphone : +33 (0)2 57 25 22 22
Mail : info@capderquy-valandre.com

SOCIAL ET SOLIDAIRES

Mieux vivre ensemble.

Si la vie en société donne des droits, elle implique aussi un minimum de devoirs, à commencer par le respect d'autrui.

Pour les Côtes d'Armor, Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00"



SONORES.....

LES NUISANCES



Brigade verte et citoyenne

Brigade
Verte
Citoyenne

Vous voulez participer bénévolement à des activités utiles, agréables et nécessaires pour le bien vivre à Jugon-les-Lacs commune nouvelle, alors notre idée de créer une « brigade verte citoyenne » sur la commune est faite pour vous !

Quelques personnes sont déjà volontaires, il y a une multitude d'idées et de projets à proposer et à mettre en œuvre.

Nous organiserons prochainement une réunion pour constituer cette brigade verte et citoyenne, si cela vous tente merci de vous faire connaître à l'accueil des mairies (Jugon et Dolo)

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

EHPAD

Des nouvelles de la Résidence du Prieuré...

L'EHPAD a fait face à cette crise avec ses propres moyens et ressources par l'engagement du personnel.

Le service animation s'est adapté à la situation en privilégiant les liens familiaux (skype, distribution d'une gazette quotidienne réalisée par les familles, courriers, téléphone), le maintien de l'autonomie (temps de marche/promenade en extérieur....) et la possibilité de s'évader avec la location d'un casque de réalité virtuelle permettant de voyager malgré le confinement !!!!



Enfin, des temps musicaux, avec la chorale "la petite chaussée enchantée" mais aussi Ghislaine et son accordéon, ont adouci le quotidien des résidents.

Cette crise inédite a été aussi le révélateur d'une formidable générosité du tissu local, ces gestes nous ont donné de l'énergie et du baume au cœur. Soyez en tous chaleureusement remercié.

Un grand merci aux enfants du conseil municipal qui nous ont envoyé beaucoup de messages de soutien et de dessins égayant les murs de la structure.

Pour plus informations sur cette période, vous pouvez consulter notre blog : ehpadjugon.canalblog.com



ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE

Fleurissement



Malgré le confinement, Le Fleurissement n'a pas été interrompu, Merci à Didier HAQUIN et toute l'équipe qui ont continué à travailler pour l'embellissement de notre Commune.

Le Conseil Municipal continuera à promouvoir notre Label Fleurissement.



Espace poubelles

Attention aux nombreuses négligences au niveau des espaces propreté sur notre commune; certains individus y déposent régulièrement des tas de bouteilles, encombrants et autres et laissent le soin au service technique de les mettre dans les bacs.

Il est nécessaire que ces endroits restent propres pour le bien de tout le monde.

Il est à noter que les contrevenants seront sanctionnés par une amende pouvant atteindre 1 500€.



Bord des Étangs

ZONE SANS POUBELLE

J'arrive avec mon pique-nique
JE REPARS AVEC MES DECHETS

« Nous avons l'ambition et l'espoir de croire que ce joli site peut garder sa propreté naturelle même si on enlève les poubelles »

Nous comptons sur la participation active de tous pour que ce projet expérimental, fasse germer de belles pratiques et de bons réflexes éco-citoyens

Projet initié par le Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Enfants de Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle

ENFANCE ET JEUNESSE

Subvention communale transport scolaire départemental

L'indemnité sera versée directement aux familles concernées, il est impératif de venir déposer en Mairie votre RIB, ainsi qu'une copie de la carte de transport, avant le 31 juillet.



Inscription transport scolaire communal 2020/2021

Pour le transport scolaire communal (« ramassage campagne » et navette entre les deux écoles), les parents doivent impérativement inscrire leurs enfants à la mairie avant le 21 août.

Pour le « ramassage campagne » :

Le tarif reste inchangé : Tarif entier pour le 1er enfant : 50 € - Tarif réduit 2ème et 3ème enfant : 30 € par enfant et Gratuit à partir du 4ème.

La navette entre les deux écoles est gratuite.

Chèque culture sport

Pour la deuxième année consécutive, le conseil municipal accorde une aide de 10€ par an et par **jeune de 11 à 18 ans** demeurant sur la commune pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive.

A retirer en mairie à partir du 01 Août jusqu'au 31 octobre. Munissez-vous de la carte d'identité du jeune ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

Chèque Culture Sport 2020

10 € / jeune de 11-18 ans

CME

Quand les enfants du CME nous parlent de leur confinement ...

« Des crises comme cela ça n'arrive jamais ... ! »

La majorité d'entre nous a trouvé que le confinement c'était bien même si cela nous a beaucoup surpris. Au début on pensait que c'était juste une petite grippe, rien de grave ! Mais quand on a regardé les informations à la télé, cela faisait peur, on a un peu paniqué, on a compris que c'était une vraie épidémie mondiale !

Le temps d'enfermement a énormément changé nos habitudes, il a fallu que l'on s'adapte. Pendant deux mois nous avons pu profiter de notre famille proche, de nos parents, de nos frères et sœurs c'était bien même si à la fin c'était un peu pénible de voir toujours les mêmes personnes. Plusieurs d'entre nous ont fêté leur anniversaire pendant cette période, c'était bizarre.

Beaucoup de proches nous ont aussi énormément manqué : nos ami(e)s, nos grands-parents, nos cousins et cousines... C'était difficile de ne voir personne ! Heureusement on pouvait faire des appels vidéo, des visio-conférences avec notre famille éloignée, et nos ami(e)s

Ce qui a été bien c'est que l'on a pu faire plein d'activités : bricoler, jouer, se promener, jardiner, fabriquer des cabanes, s'occuper des animaux, cuisiner...

Mais certains d'entre nous au contraire ont trouvé ce confinement long et pénible, ils se sont ennuyés. Le foot, le sport, les copains et copines, les magasins leur ont manqué.

L'école à la maison ce n'était pas pratique. Des fois les parents n'étaient pas disponibles ou ne savaient pas répondre à nos questions, c'était embêtant et des fois rigolo, car on ne pouvait pas avancer dans nos devoirs. Les professeurs, on ne voulait pas trop les déranger, donc ils ne pouvaient pas non plus répondre à nos questions.

En général on passait 1h30 à 2h00 par jour à faire nos devoirs. Le week-end c'était repos ainsi que le mercredi.

Ce qui était dur aussi, c'était de ne pas pouvoir sortir de la maison. Bien sûr on pouvait se promener pendant 1 heure dans la limite de 1 km et 1 fois par jour, mais c'était un peu embêtant de toujours faire le même tour.

Certains parents ont fait le choix de rester avec nous, plutôt que d'aller travailler, c'était super ! D'autres par contre qui par exemple sont dans le médical, ont continué à travailler, c'était courageux de leur part.

Nous avons eu peur que notre famille, nos ami(e)s soient touchés par le virus. Nous avons aussi beaucoup pensé aux personnes fragiles, à ceux qui vivent dans de petits espaces, sans jardin.

Nous trouvons que le confinement a été bien respecté par tous, que tout le monde faisait bien attention. Ça faisait drôle de voir la commune vide et les routes sans voiture. Mais c'était bien car il y avait moins de pollution.

Nous avons aimé apporter notre soutien aux personnels soignants par des messages sur facebook et en envoyant nos dessins, vidéo, textes...aux résidents de l'Ehpad

Certains d'entre nous n'ont pas encore repris l'école, ceux qui y sont retournés sont plutôt contents.

Aujourd'hui, nous sommes tous contents de reprendre une « nouvelle vie », un « nouveau départ ». Mais rien ne sera tout à fait comme avant....

Messages d'espoir :

Nous espérons qu'il n'y aura pas de nouvelle vague et que la solidarité continuera après la crise

Continuez à vous protéger et à protéger les autres, à respecter les gestes barrières

Prenez soin de vous

Un grand merci aux soignants qui ont beaucoup travaillé pendant cette crise, aux commerçants et à tous ceux qui ont continué à travailler.

Ne perdez pas espoir

Profitez bien tous les jours de votre famille

Ecole publique

Festival Natur-Armor

Le 31 janvier, les élèves de CP et de CE1 se sont rendus au festival Natur'Armor qui se tenait au haras de Lamballe.

A travers différents ateliers, les enfants ont découvert la vie des chauve-souris et de la chouette chevêche, réalisé des instruments naturels, goûté des algues et des plantes, planté du « plantain corne de cerf » et ont été initiés à la biodiversité des jardins.

Ce fut une belle journée bien remplie !



Comprendre le recyclage en étant solidaire

Jeudi 12 mars, 2 bénévoles de l'association

« Électriciens sans frontières » ont rendu visite aux CE1. Ils sont venus expliquer leurs actions et ont montré des photos des différents lieux électrifiés grâce à leur intervention.

Les élèves ont ainsi vu des écoles du Burkina Faso, d'Haïti et de Madagascar. Ils ont pris conscience des difficultés rencontrées par les enfants de ces pays. Cette rencontre a été très enrichissante pour tout le monde !



École et Cinéma

Au premier trimestre, les élèves se sont rendus au cinéma de Dinan pour visionner « Jour de fête » de Jacques Tati pour les cycle 2, un film burlesque de 1949. Les cycle 3 ont visionné le film d'animation « Tout en haut du monde » de Rémi Chayé.

Au deuxième trimestre, ce sont des courts métrages qui étaient à l'honneur : « Même pas peur » pour les élèves de cycle 2. Ils ont découvert des fictions réalisées en film d'animation ou avec des images réelles. Les élèves de cycle 3 sont allés voir « portraits », trois fictions documentaires.

La troisième sortie au cinéma n'a pas eu lieu en raison des événements. Les enseignantes présenteront tout de même le dernier film aux élèves sous la forme d'une séquence « le film absent »...



Spectacle NORKITO

Mardi 28 janvier, toute l'école s'est rendue à la salle des fêtes de Jugon pour assister à un spectacle offert par la municipalité. La compagnie Norkito nous a présenté un conte musical participatif : « Un crapaud presque charmant ». L'histoire était rythmée de diverses musiques où se sont mêlés de multiples instruments (guitare, batterie, percus, trombone, accordéon,...). Nous avons été sollicités pour chanter, danser et nous avons adoré !



Classe de neige en février

Les classes de CM1 CM2 sont parties en classes de neige dans le Jura au centre la Roche du Trésor. Ils ont pu pratiquer différentes activités de montagne : escalade, randonnée, visite d'une fromagerie, cani-rando, biathlon, course d'orientation et ski de fond.

Les élèves et les accompagnateurs ont beaucoup apprécié le séjour. Ils sont revenus avec, dans leurs bagages, de belles rencontres et découvertes, des souvenirs et des paysages plein la tête!



Ecole Privée

Nous avons fêté la Chandeleur



mardi 04 février nous avons célébré la Chandeleur. Les enfants de la classe de CM1 et CM2 ont cherché la recette pour connaître les ingrédients et mesurer les quantités afin de préparer de la pâte à crêpes.... Ensuite ils ont proposé aux autres classe une lecture d'albums avant de partager ces « succulentes » crêpes cuisinées en classe lors d'un atelier cuisine. Un moment de partage et d'échange entre tous les camarades de l'école toutes classes confondues.

Le permis internet pour les CM

Les élèves du cycle 3 de l'école Saint Yves ont bénéficié de cours sur les dangers d'internet, l'objectif de ces séances est d'inculquer aux enfants les bonnes pratiques sur Internet. Ces séances ont été données par un gendarme de la brigade du secteur. Il a su avec pédagogie et professionnalisme mettre en évidence tous les pièges d'internet, les risques liés à certaines pratiques, le harcèlement... Les élèves, très attentifs, ont longuement échangé avec le gendarme.



Découvertes au festival Natur'Armor.

Le vendredi 31 janvier, les classes des CM et des CE ont passé la journée au haras de Lamballe pour participer à 6 ateliers proposés dans le cadre du festival **Natur'Armor**.

Découverte de l'univers des chauves souris, échanges sur la vie des raies, des requins, rencontre avec certains reptiles et amphibiens de Bretagne, révélations de secrets concernant la libellule... voilà le programme de cette journée riche en enseignements



Récompense : Le label éco-école pour l'école Saint Yves

L'école Saint Yves est engagée dans le développement durable et sensibilise les enfants à l'environnement quel qu'il soit. Ce n'est donc pas par hasard que l'école a obtenu son **label «Éco école»**.

Les élèves ont participé cette année au projet Éco-école, selon une charte et un protocole bien précis, afin d'obtenir le label international d'éducation au développement durable. Cette année, élèves et enseignants ont choisi de travailler sur le tri, la gestion des déchets. Tout au long de l'année, les écoliers se sont mobilisés : tri des déchets, chasse au gaspi, recyclage...

Le dossier a été analysé par un jury qui félicite l'école pour son action, pour le rôle moteur des élèves...Ce label concrétise les efforts réalisés tout au long de l'année.

Les enfants ont déjà en tête le projet de la rentrée. D'ici juillet 2021, ils feront tout pour décrocher leur seconde pastille en se penchant sur le thème de la **solidarité** : échanges de services, de savoirs, de savoir-faire chacun à quelque chose à échanger...

Les élèves sont fiers de présenter le diplôme et le drapeau Éco-école, qui a déjà trouvé sa place sur le mur de l'établissement.



L'Entrelacs

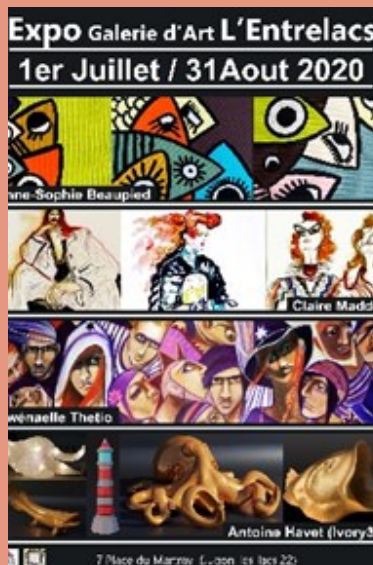
Juillet et Août 2020

Exposition de quatre artistes de la région . Vous pourrez y voir des peintures, des dessins et des sculptures en 3d.

septembre-octobre 2020

Nous organisons une exposition ouverte aux artistes locaux .

Si vous avez envie de participer n'hésitez pas à nous contacter ou à passer à la galerie pour vous faire connaître.



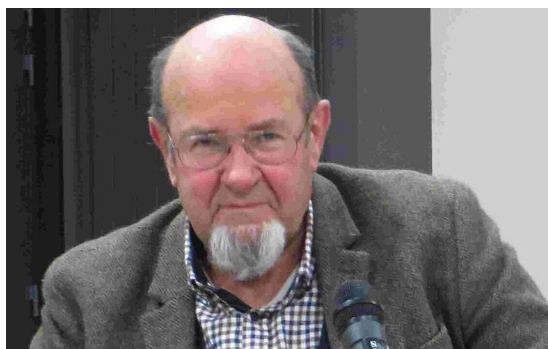
Ouverture de la galerie ,
horaires d'été :

Du mardi au dimanche 11h -
13h, 14h- 18h .

7, Place du Martray 22270 Ju-
gon les-lacs commune nouvelle

Facebook :
galerie d'art L'Entrelacs

Collectif historiens amateurs locaux



Il y a quelques jours, notre ami Serge Davy est décédé. Nous sommes tristes et désemparés devant la disparition de ce personnage tellement cultivé, passionné et excellent orateur. Aujourd'hui nous ressentons un grand vide, il connaissait tant de chose sur notre histoire, sur l'histoire en général. En tant que membre de notre collectif, il nous a enchanté et enthousiasmé par ses échanges, ses conférences, ses connaissances. Il fait partie de ces personnes qui interpellent, qui intriguent, qui forgent l'admiration dès la première rencontre et dont on se souvient longtemps.

Une pensée bienveillante à sa famille et à ses proches

Serge, merci pour ce que tu as fait et bon voyage....

La Cloche de la Chapelle Notre Dame du Chêne à Dolo nous dévoile son identité

L'an dernier la cloche a été descendue de son petit clocher pour restauration et nettoyage. Nous avons pu l'observer de près, voici ce que nous avons lu : « J'ai été baptisée par Monseigneur Augustin David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, l'an 1877 le huit septembre à Dolo et nommée Marie-Louise Alexandrine par les parrains et marraines inscrits du registre de la paroisse. Mr Pierre PERRIN étant recteur de Dolo. » « Fondue par Viel Tretel à Villiedieu Manche »

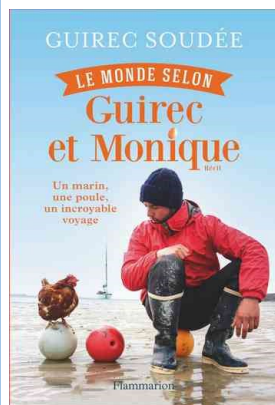
Bref rappel historique justifiant la présence de la chapelle :

En 1736, le 8 septembre une jeune fille trouve sur un vieux chêne une statue de la vierge près du hameau de la ville Anctin à Dolo. Très vite le peuple montra une grande dévotion pour elle. On y donnait beaucoup d'aumônes et le 8 septembre de chaque année avait lieu une « assemblée ». Un pardon existe encore aujourd'hui au mois de septembre.

En 1746 il est envisagé de bâtir une chapelle mais la révolution retarde la construction. Il faut attendre 1875 pour voir la chapelle actuelle et la statue est toujours dans une niche creusée dans son vieux chêne.

Daniel CLEMENT, Michel LESCOUET, Daniel PLESTAN

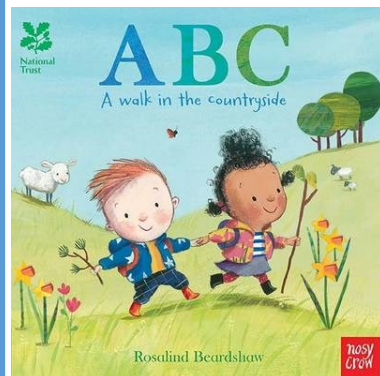




Jeune Breton qui n'a jamais connu d'autre terrain de jeux que l'océan, Guirec Soudée écume les mers du globe avec pour seule compagne une poule, Monique.

Ensemble, ils ont traversé l'Atlantique, rallié le Groenland, affronté 130 jours emprisonnés au cœur de la banquise, franchi le périlleux passage du Nord-Ouest, mis les voiles pour le Grand Sud, essuyé des tempêtes dans les plus extrêmes latitudes, passé le cap Horn, rejoint l'Antarctique avant d'amorcer un long retour jusqu'en Bretagne. L'histoire incroyable d'un garçon opiniâtre, qui n'attend pas que ses rêves se dessinent à l'horizon, et d'une poule, concentré de fantaisie et de courage, qui offre un œuf par jour à l'aventurier.

Cet élégant livre de tableau « alphabet » apprendra aux tout-petits la nature. Avec deux enfants lors d'une journée à la campagne, de belles illustrations qui apportent une touche narrative à ce livre simple pour les très jeunes lecteurs.



Max et Lili ont peur du noir



Max et Lili ne veulent pas l'avouer... mais il faut se rendre à l'évidence, ils ont peur dans le noir !

Une histoire pour comprendre que le cerveau met l'imagination en alerte dès qu'il n'arrive pas à contrôler son environnement avec ses 5 sens. C'est normal mais comment se rassurer ?

(Les enfants jugonnais ont contribué à ce livre)



L'auteure des « Max et Lili » Dominique de Saint Mars au Manoir du Lou à Dolo pour répondre aux questions des enfants



Atelier « Scrapbooking » animé par Christine Gouya pendant les vacances de Février.

NOS HORAIRES

pendant les vacances:

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 10h à 12h

Samedi de 10 h 30 à 12 h 30

-Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans

-Gel hydroalcoolique à disposition

-Jauge de 5 personnes maximum

NOS COORDONNÉES

Téléphone: 02 96 31 61 62

Adresse: 2, Place du Martray, 22270 Jugon les Lacs
Commune Nouvelle



Bibliothèque Jugon-les-Lacs-cn

COMMERCE ARTISANAT PROFESSIONS LIBERALES

Le Bistro Italien



David et Séverine vous accueillent
Pizzas, kebab, paninis à emporter. Cave à bières et à vins. Vente à emporter. Dégustation sur place. Gamme de bières du monde et grande qualité de vins
Mardi, mercredi jeudi : 11h-14h 18h-21h
Vendredi : 9h30-14h 18h-22h
Samedi 11h-14h30 18h-22h
Dimanche : 18h-21h
02 96 31 38 94 - Rue St Étienne Jugon

Boucherie des Lacs

Franck BAUDE diplômé d'un BEP Boucherie ainsi que d'un BEP Charcutier-Traiteur, est heureux de vous accueillir à la boucherie des Lacs : Du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h30 et le dimanche matin de 8h30 à 12h30. Déterminé à satisfaire la clientèle, il favorise les produits locaux en circuit court, fabrique sa charcuterie et propose des plats cuisinés élaborés sur place. Il espère que les habitants qui espéraient voir ce genre de commerce ouvrir à Jugon Les Lacs CN seront au rendez-vous et vous remercie de l'accueil et encouragements reçus à ce jour.

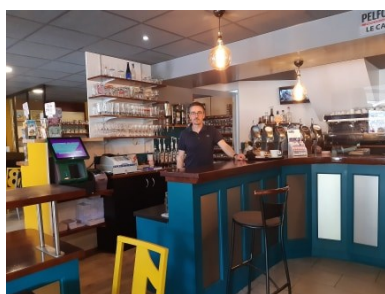


22, PL du Martray, 02 96 30 49 28

Peau-neuve chez nos commerçants

Malgré la fermeture qui leur a été imposée,
Nos commerçants ont fait peau-neuve pendant le confinement.

Hésitez pas à aller découvrir ces nouveautés!!



Le Canotier



Le Lysianthus



Histoire de Femmes



La Grande Fontaine

La Grande Fontaine : 25 ans d'activités

L'Hôtel bar-restaurant la Grande Fontaine situé au 7, rue de Penthievre à Jugon, établissement existant depuis plus d'un siècle

Valérie et Patrick PILARD (6 juillet 1995 – 6 juillet 2020) viennent de fêter leur 25 ans d'activités et remercient leur clientèle de leur confiance et de leur fidélité



Arti z' Artistes



La boutique ArtiZ'Artistes change ses horaires.

Horaires d'été (juillet et août):
lundi au samedi – 10h - 19h.

Venez découvrir les nouveautés :

*Peinture sur soie sur des écharpes, cravates,
... de Jennifer Halfpenny*

Grès et Raku de Siglinde Fougère

*Crayons, porte-clés, en bois tourné de Thierry
Lebon*



Mini-Pelle 800kgs

Louez pour 25€/heure

Secteur Jugon-les-lacs

06 13 67 71 72

freelancepilote@gmail.com

Bar des Lacs

Tous les midis sauf les lundis
de 11h-14h

Les soirs de 17h à
23h du mardi au
jeudi

17h-1h vendredi
et samedi



Piscines de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle

Horaires et Tarifs

MAI							JUN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30					

JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	1	2					
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30
							31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

■ Ouvert de 14h à 17h30 ■ Ouvert de 14h à 18h ■ Fermé

Formule 1

Piscine plein air

- Entrée individuelle + 16ans 3.40 €
- Entrée individuelle - de 16ans 2.30 €
- Carnet 5 entrées 15 €
- Carnet 10 entrées - de 16ans 20 €

Formule 2

Aqualac Paradise + formule 1 comprise

- Entrée individuelle 6.90 €
- Carnet 10 entrées 62 €

Formule 3

Aqua'splash + formule 1 et 2 comprises

- Entrée individuelle 11 €
- Carnet 10 entrées 100 €

Mesures en place

- L'accès à l'accueil de la piscine se fera famille par famille et 1 seule personne ira au comptoir pour le paiement.
- Chaque personne qui entrera devra donner ses informations personnelles pour assurer la traçabilité en cas de COVID 19, celle-ci ne seront conservées que le temps nécessaire et ne seront utilisées qu'à cet effet.
- Douche savonnée obligatoire avant d'entrer sur le bassin - toute personne sèche se verra refuser l'entrée sur le bassin
- L'accès aux vestiaires et aux bassins sera régulé
- Les transats et les chaises mis à disposition ne pourront pas être bougés car ils vont être disposés de manière à garder une distance entre les familles.

PROFESSIONS LIBÉRALES

Diététicienne

Diététicienne-Nutritionniste libérale, Marjorie Le-coq est installée à Jugon-les-Lacs depuis novembre dernier. Installée dans les anciens locaux de la gendarmerie avec la neuropsychologue et la psychomotricienne, elle partage également le bureau avec l'orthophoniste. Elle travaille également, en parallèle, dans le service diététique du CH de St Briec en tant que diététicienne auprès de différents services. Elle s'adresse à tous les publics, personnes en surpoids, femmes enceintes, enfants et ados, personnes âgées mais aussi personnes malades (cholestérol, diabète, maladies métaboliques, problèmes digestifs, allergies etc...)
Elle reçoit sur rendez-vous au 26 rue de Penthièvre, Jugon-les-Lacs.
Contact : Tél. 06 41 75 02 04, mail : marjorie.nutrition@gmail.com, Doctolib.fr.



Cours de Sophrologie

Si les circonstances le permettent, les cours collectifs de sophrologie reprendront les lundis soir, d'octobre à mars, sur la commune de Jugon les lacs.



Informations et renseignements auprès d' Angelina Besnard, sophrologue, au 06 76 93 57 73

AUTOUR DES ASSOCIATIONS

Festiv'Art



Comme l'an dernier, l'association Festiv'arts a collaboré avec l'illustrateur Erwan Le Saëc pour créer une exposition BD sur l'histoire de Jugon. Du 15 juin au 15 octobre, vous pourrez découvrir sur la digue,

les 20 nouvelles planches de bande dessinée présentant différents thèmes de la vie jugonnaise, de la fin de la seconde guerre mondiale à nos jours. Les disparitions successives de Simone Rouxel et Gérard Houée en début d'année ont beaucoup affecté les membres de l'association, qui ont redoublé d'efforts pour honorer ce projet qui leur tenait beaucoup à cœur. Nous espérons que vous passerez un beau moment en découvrant ces nouvelles planches. Les 20 panneaux de l'exposition 2019 sont présents dans le passage du Martray.

Ces 2 années de travail se concrétisent aussi en un album de BD regroupant les 40 planches. Celui-ci est en vente dès à présent au Bar le Canotier, à l'office de tourisme, au camping du Bocage et à la mairie, au tarif de 12€.

Suivez nous sur facebook : Jugon se raconte en BD



LES CONCERTS DES SOIREEES SEVOY

Dans le contexte que nous subissons depuis plusieurs mois, il n'était pas raisonnable d'envisager la saison 2020 dans la salle habituelle.

Grâce à la bienveillance de la Municipalité et de la Paroisse, les concerts des Soirées Sevoy, ouverts à tous, sont délocalisés cet été dans l'Eglise de Lescouët-Jugon. L'acoustique y est très bonne et le plan favorable au respect de toutes les contraintes de distanciation qui nous seraient demandées pour notre sécurité. Le calendrier des concerts a subi quelques modifications, mais les horaires restent inchangés : « samedi, 20h30 ». La participation financière est de 10 € à chaque concert. Il est indispensable de s'inscrire à l'avance par mail (yjfmrdignac@yahoo.fr), par courrier postal, ou par téléphone (02 96 31 62 91). Il ne sera pas possible, malheureusement, de clôturer ces soirées par le traditionnel Pot de l'Amitié.

Le nouveau calendrier est le suivant :

- ✕ samedi 18 juillet, quatuor AMANECER (guitares classiques)
- ✕ samedi 22 août, trio SKEEQ (violon, harpe celtique, guitare, percus.)
- ✕ samedi 05 septembre, MA NON TROPPO (clavecin, traverso)
- ✕ samedi 12 septembre, TRIO CIKADOJ (chants d'Europe centrale)
- ✕ samedi 03 octobre, VIOLES & THEORBE (musique ancienne)

Tous ces Artistes de renom auront plaisir à renouer avec le public.

Venez nombreux et pensez à vous inscrire à l'avance pour chaque concert, car dans un contexte de distanciation le nombre de places reste limité.



DES NOUVELLES DE LENZKIRCH

En raison de la crise sanitaire due au COVID 19, l'ensemble du Comité de Jumelage en accord avec Monsieur Le Maire a pris la décision d'annuler la semaine de rencontre avec nos amis allemands qui devaient séjourner à Jugon Les Lacs du 3 au 10 Août 2020. Merci à tous ceux qui avaient déjà répondu positivement à notre demande d'hébergement et souhaitaient participer pleinement à cette semaine.

Cette rencontre est seulement reportée à l'année prochaine, nous vous ferons part des dates exactes de 2021 dès que nous en aurons pris la décision après une prochaine réunion à la fin du mois de Juin.

Cette décision qui n'était pas facile à prendre au début de la crise s'est peu à peu imposée à nous au regard de l'évolution de la situation et après discussion avec nos amis allemands par l'intermédiaire d'Ursula Harder, présidente du Comité de Jumelage à Lenzkirch avec laquelle je suis en contact régulièrement.

Même si nous regrettons de ne pouvoir organiser cette semaine allemande, toujours riche en échanges, visites et festivités nous nous réjouissons déjà de nous retrouver en 2021, espérant cette fois être libres de toute contrainte sanitaire. La fête n'en sera que plus belle !



Le Charity Shop a réouvert ses portes.



Hospice Africa France a été très heureux de pouvoir rouvrir le Charity Shop le 11 mai dernier.

Comme toutes les autres entreprises non essentielles, le magasin a dû fermer le 17 mars, mettant ainsi fin à la principale source de revenus de l'association.

Cependant, les engagements pris pour payer les frais du magasin et les salaires de nos infirmières en Ouganda ont été maintenus. Alors que la crise du Covid 19 se poursuivait, nous avons pris conscience que, aussi mauvais que soient les effets ici en France, l'effet de la fermeture totale en Ouganda, sur les personnes sans épargne ni système de protection sociale à soutenir, était catastrophique.

Lorsque le premier assouplissement de l'enfermement a été annoncé pour le 11 mai, nous avons demandé et reçu des conseils de la Mairie pour savoir si nous serions inclus et comment nous pourrions ouvrir tout en assurant la sécurité de nos volontaires et de nos clients. Après avoir confirmé que nous pouvions ouvrir, nos bénévoles se sont mis au travail pour nettoyer le magasin en profondeur, fournir l'écran de protection au comptoir et fabriquer des masques. Beaucoup de nos volontaires ont été définis comme vulnérables par les règlements, mais suffisamment d'entre eux ont pu revenir au magasin pour ouvrir pendant la plupart de nos heures d'ouverture habituelles. Au début, nous étions restrictifs quant à l'acceptation de dons, mais depuis que les règles ont été assouplies, nous sommes heureux de recevoir des dons de livres, de CD, de disques vinyles, de bric-à-brac, de vêtements et de chaussures, et de meubles comme aupa-

avant. Tous les articles sont mis en quarantaine ou aseptisés avant d'être mis en vente. Le magasin est désormais ouvert tous les jours de la semaine aux heures indiquées ci-dessous



Nous sommes heureux que nos clients soient revenus avec enthousiasme dès la réouverture, en partie grâce au fait que nous vendions des masques fabriqués par certains de nos bénévoles. Avant même la réouverture, nous avons reçu un don généreux d'une bénévole, Martine Aubrun, de sa vente privée de masques.

Au cours de le confinement, nous avons appris avec regret que notre trésorier actuel démissionnera de ce poste lors de notre assemblée générale. Nous cherchons d'urgence un remplaçant pour nous aider à rendre compte de l'activité du magasin, de nos autres activités de collecte de fonds et de notre projet en Afrique. Bien que nous ne soyons pas une très grande organisation, la nature internationale de nos activités rend nos besoins comptables assez exigeants. Notre trésorier doit être capable de communiquer avec nos bénévoles anglophones. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter notre président, Jim Bennett, au 06 32 70 62 98. Nous n'avons pas encore de date pour notre AG, qui a été reportée en raison du confinement, mais elle aura lieu avant la fin du mois d'août et sera annoncée dans la presse locale.

Atelier d'Art Joël LÉBOUCHER

Après la longue période de cessation d'activités due à la crise sanitaire, l'Atelier d'Art Joël Leboucher et la Galerie L'Entrelacs ont réouvert leurs portes.

L'Atelier d'Art a repris ses activités le mercredi 10 juin et restera ouvert aux élèves jusqu'à la fin juillet.

Nous vous rappelons que L'Atelier d'art Joël Leboucher existe à Jugon depuis 1982. Il est ouvert aux amateurs de tous âges, débutants ou confirmés.

Nous sommes une association à but non lucratif, fondée à l'initiative de M. Joël Leboucher, artiste-peintre et sculpteur à Jugon, qui a assuré l'enseignement et la direction artistique jusqu'à son décès en 2011. La succession dans cette fonction est assurée depuis par M. Olivier Nocet, artiste-peintre à Jugon et ancien élève de l'Ecole des Beaux-arts de Rennes.

Nous sommes très activement soutenus et aidés par la municipalité de Jugon et par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer.

Depuis 2014 notre Atelier assure la gestion de la Galerie d'Art l'Entrelacs (également située place du Martray) ouverte aux expositions des artistes professionnels ou amateurs.

Les travaux des élèves de l'Atelier y sont exposés chaque année en début d'été.

Des élèves ou anciens élèves de l'Atelier ont pu également bénéficier d'expositions personnelles.

Outre le fait que cet Atelier offre à tous les habitants de la région, enfants, adolescents et adultes, un enseignement de qualité, une possibilité de s'exprimer et une ouverture sur le monde des arts, il constitue, par le biais de la Galerie, un pôle d'animation culturelle capital dans la belle cité de Jugon.

Tout au long de l'année, mais bien évidemment surtout en période estivale, la Galerie attire de nombreux touristes.

Pour tous renseignements s'adresser à Jean BOUDIER Président de l'association (jean.boudier@gmail.com 06 38 10 38 94), Frédérique RAKOTO secrétaire (fredrakoto@wanadoo.fr, 06 88 12 30 07)



Les Vallées Football Club

La saison 2019-2020 des Vallées FC se sera terminée de façon brutale pour les 270 licenciés du club puisque les footeux n'auront pas foulé les pelouses depuis début mars et le confinement de la population.

Le bilan de la saison reste tout de même très positif et est symbolisé par la montée de l'équipe B seniors qui accède à la Division 2 de district après un beau championnat en D3 cette saison. Cette montée valide la bonne saison de l'ensemble des seniors du club: l'équipe A termine 4ème de sa poule de D1 pour sa première saison à ce niveau et a réalisé de jolies performances en coupe avec notamment un 4ème tour de coupe de France en début de saison. Les équipes C et D terminent quant à elle respectivement 5ème et 8ème dans leurs groupes de D4.

Côté jeunes, le club possède sa propre école de foot et a continué à former les futurs footeux du territoire qui ont pu participer à différents tournois en salle cet hiver. Le club possédait également 2 équipes jeunes féminines (U15 et U18)

Il est déjà temps de penser à la saison prochaine et le club souhaite poursuivre sa progression et sa structuration. Pour la saison prochaine, le club proposera de nouveau 4 équipes seniors masculines avec des objectifs élevés. La principale nouveauté de l'intersaison est la création d'une équipe seniors féminines qui jouera les dimanches. Les filles intéressées

par la pratique du football peuvent dès à présent contacter le club.

Le club continuera également à proposer à ses jeunes licenciés (5 à 18 ans) la pratique du football dès le plus jeune âge (masculins et féminines). La rentrée de l'école de foot aura lieu en septembre et sera ouverte aux jeunes nés avant 2015.

Les personnes intéressées à rejoindre les 4 équipes seniors, les catégories jeunes ou féminines peuvent contacter Frédéric Macé (seniors et jeunes) au 06-64-78-83-36 ou Jacky Briand (féminines) au 06-31-07-00-13.



Maison Pêche et Nature

Après une longue période difficile l'été est là et nous avons tous envie de profiter de la nature ! La **Maison Pêche et Nature** est au rendez-vous pour vous proposer un programme d'animations variées pour petits et grands. Retrouvez le programme complet à l'accueil de la Maison Pêche et Nature, au bureau d'information touristique de Jugon-les-lacs et sur www.maisonpechenature.com

Toutes les animations ont été adaptées au contexte sanitaire et auront lieu en effectif réduit.

Inscription indispensable pour toutes nos activités au 02.96.50.60.04.

En plus des animations, la Maison Pêche et Nature donne des conseils, informe sur la pêche en Côtes d'Armor, vend des cartes de pêche et propose la location de matériel de pêche et de barques.

Retrouvez aussi une exposition en entrée libre et gratuite : techniques de pêche et poissons.

Du 4 juillet au 28 août 2020 - du lundi au vendredi, 9h30-12h30 et 14h-17h30 ; samedi et dimanche, 14h30-17h30 (ouvert 14 juillet et 15 août).



Station sport nature

La Station Sports Nature de Jugon propose de nombreuses activités s'adressant à tous les publics, enfants ou adultes, locaux ou vacanciers.

Ainsi, il est possible de louer des VTC électriques et des VTT pour découvrir les environs par les nombreux chemins balisés et à l'aide de nouveaux GPS proposés à la location.

Il est également possible de louer des pédalos, kayaks, barques, Stand Up Paddles ou encore des avirons pour profiter du plan d'eau.



De nombreuses possibilités de location sont prévues pour les groupes, anniversaires, enterrement de vie de jeunes filles/garçons, comités d'entreprises, accueils collectifs de mineurs,

Des activités encadrées par des moniteurs diplômés sont également possibles à la séance ou sous forme de stages, que ce soit pour les particuliers ou pour les groupes (tir à l'arc, VTT, kayak, voile, sarbacane, planche SUP géante, planches SUP familles, balades kayak découverte, descente de l'Arguenon).

Cap Armor et Cap Sports Vacances seront proposés en juillet et août pour des activités à la carte pour tous, adultes et enfants, en famille ou entre amis pour s'initier à moindre coût à différentes activités ou sous forme de stage pour les enfants.

Les activités club voile loisirs reprendront en septembre :

- le mercredi après-midi et le samedi matin pour les enfants.
- le vendredi soir pour les adultes.

Club de Pétanque



Le club de pétanque de Jugon-les-Lacs a ouvert une école de pétanque le 22 septembre 2019. Elle compte aujourd'hui 8 jeunes licenciés ce qui est un début plus qu'encourageant. Les ateliers ont lieu le mercredi de 14H15 à 15H45. Le club compte 4 éducateurs formés par la fédération de pétanque. Avant la période de confinement 2 jeunes ont brillé lors d'une journée jeunes organisée par le comité pétanque des Côtes d'Armor. Ethan Belkir et Ethann Quéméner. Au championnat tir de précision dans la catégorie junior, Raffael Quemener a disputé les 1/4 de finale.

Au mois de septembre l'école va ouvrir ses portes pour une seconde année qui nous l'espérons, sera moins chahutée que 2020. Pour tout renseignement vous pouvez joindre Maryse Duchêne Droff au 06 85 40 64 70.



Clubs des lacs

Lundi 5 octobre : Prévus initialement le 20 avril la sortie de St Nazaire à Nantes (avec mini croisière de 2 h 30) a été reportée au 5 octobre. Les personnes inscrites sont invitées à se manifester auprès des personnes habituelles pour nous dire si elles maintiennent leur inscription. D'autres personnes peuvent s'inscrire. 73 € plein tarif et 50 € pour les adhérents. Renseignements au 06 30 52 49 44.

A noter l'assemblée générale, jeudi 15 octobre au foyer rural. Elle sera suivie de la potée.

Danse

Si les conditions sanitaires le permettent, à l'occasion du forum des associations, une démonstration de danse hip-hop aura lieu. Toutes les inscriptions 2020-2021 se feront au forum.



Le « général » de paroisse

Les paroisses de l'ancien régime, en milieu rural, ont donné naissance aux communes d'aujourd'hui. De même « le général de paroisse » d'avant 1789 est le précurseur de notre conseil municipal. Les révolutionnaires ont d'ailleurs souhaité inscrire la nouvelle assemblée dans la continuité de son prédécesseur, puisque le décret du 14 décembre 1789 concernant la constitution des municipalités, donne à l'assemblée communale le nom de « conseil général de la commune »¹.

« Le général » fait penser à l'assemblée générale des paroissiens qui était, à l'origine, consultée sur la gestion de l'église, puis de la paroisse. Y faire référence ne pouvait que plaire aux « citoyens » de 1789, avides de liberté, d'égalité et de fraternité, même si ne participent en réalité à cette assemblée générale que les hommes et uniquement ceux considérés comme actifs. Pour remplir cette condition, il faut payer l'impôt, soit financièrement, soit en journées de travail, la corvée².

Il est malgré tout remarquable que la population civile bretonne, soit ainsi associée à la gestion paroissiale dès le 12^{ème} siècle, même si cette participation n'a été institutionnalisée que progressivement à partir du 14^{ème} ou 15^{ème} siècle. C'est, semble-t-il, le souhait de l'Eglise et cette volonté s'exprime encore clairement, en Bretagne, au 18^{ème} siècle, par la voix de Mgr Pierre Guillaume de la VIEUXVILLE POURPRIS, évêque de Saint-Brieuc de 1721 à 1727. Il estime en effet que « le nombre et l'importance des fonctions ecclésiastiques sont plus que suffisants pour occuper » les recteurs, « et les discussions dans lesquelles il faut entrer pour exiger les droits et revenus des Fabriques, obligeant à comparaître souvent devant les tribunaux séculiers, il convient » que la gestion des biens appartenant « aux églises de paroisses soit confiée à des laïcs »³. Et Mgr Urbain-René de HERCÉ, évêque de Dol de 1767 jusqu'à la suppression du diocèse en juin 1790, renchérit en défendant à tous les recteurs et curés, « pour éviter les plaintes et les soupçons que le maniement des deniers publics pourrait occasionner, de toucher ou de disposer à leur volonté des deniers appartenant aux Fabriques de leurs églises » et en leur demandant d'en laisser « l'administration aux Trésoriers des paroisses »⁴.

Dans chaque paroisse bretonne, existe donc ce que l'on appelle « le général » et ceci au moins depuis le 14^{ème} siècle. En 1365, en effet, le duc de Bretagne Jean IV (1339-1399) fait appel à cette institution pour procéder à l'égalité répartition et « la cueillette » de l'impôt des fouages, à lui octroyé par l'assemblée des états, pour financer les dépenses engendrées par la guerre de succession de Bretagne. La composition, le fonctionnement, les compétences du général de paroisse ont été, tout au long des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles, progressivement fixées par le Parlement de Bretagne, en charge de la tutelle des paroisses. Les règles ainsi dégagées ont été analysées par un juriste breton, Henry François POTIER de la GERMONDAYE (1729-1797) dans un ouvrage publié en 1771 et intitulé « Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne ».

Le Général de paroisse est « une assemblée politique composée des juges, du procureur du roi ou du procureur fiscal de la juridiction royale ou féodale dont dépend la paroisse, du recteur qui n'a pas voix délibérante, de deux trésoriers ou « marguilliers » élus et renouvelés chaque année par l'assemblée générale des paroissiens et des douze derniers anciens trésoriers pris dans leur ordre d'ancienneté. Le général de paroisse, ailleurs en France, est appelé « conseil de fabrique »

Le recteur assiste donc aux réunions du général, mais ne vote pas. Il n'est compétent que pour le « gouvernement spirituel » de la paroisse, auquel sont rattachées la perception de la dîme, l'impôt de l'Eglise, ainsi que la gestion du chœur de l'église, le lieu spirituel par excellence. En revanche, la gestion des biens temporels de la paroisse, y compris la nef de l'église ou les ornements sacerdotaux par exemple, lui échappe. La perception des recettes et le paiement des dépenses de la paroisse relèvent des deux trésoriers élus, que l'on appelle parfois « marguilliers ». Ces derniers, responsables sur leurs biens propres des fautes qu'ils peuvent commettre, ne sont complètement déchargés de leur gestion qu'après un examen attentif de leurs comptes remis chaque année au général.

Les ressources du général proviennent d'une partie des dons faits à l'église, des revenus des propriétés de la paroisse, des recettes provenant de la gestion de la nef de l'église : l'attribution des bancs, la concession de chapelles, l'attribution des tombes dans la nef ou dans le cimetière, moyennant une redevance annuelle, etc... Ses dépenses concernent les travaux que nécessitent les biens de la paroisse, notamment l'église et le presbytère, même si pour ce dernier, le recteur est tenu d'y faire les réparations nécessaires pour le tenir en bon état. Pour les grosses dépenses, le général peut faire des « levées de fonds » sur l'ensemble des paroissiens, mais avec l'autorisation du Parlement de Bretagne ou même celle du Conseil du Roi au-delà d'une certaine somme.

Outre ses attributions en matière de gestion des biens temporels de l'église, le général de paroisse dispose de compétences purement civiles. Il doit ainsi s'assurer, selon l'article 533 de la coutume bretonne, de la subsistance des « enfants exposés »⁵ et des enfants des femmes seules indigentes. Il doit prendre les mesures nécessaires pour l'accueil des pauvres et des malades, y compris dans des « maisons-Dieu », comme à Jugon où existe, avant la Révolution, un hôpital installé rue des Forges. Il sert de relais à l'administration fiscale en répartissant les impôts entre les contribuables de la paroisse, grâce à des « égailleurs » qu'il désigne. Il intervient également dans la collecte de ces impôts. Il veille à la réparation et l'entretien des chemins et doit, si l'occasion se présente, assurer chez l'habitant l'hébergement et la nourriture des troupes qui viennent à passer par la paroisse, etc...

Les délibérations du « général de paroisse » doivent en principe être consignées sur un registre spécial. Mais peu de ces documents ont été conservés. Peut-être d'ailleurs n'étaient-ils pas réellement tenus ! Les registres paroissiaux de Dolo, Jugon, Saint-Igneuc et de la trêve de Lescouët gardent néanmoins quelques traces de l'activité des « généraux » et de certains trésoriers paroissiaux.

Dolo

En 1672, **Maître Jan LEMÉE « trésorier de l'église et fabrique de la paroisse de Dolo »**⁶, apporte à la sénéchaussée royale de Jugon les registres de 1671 pour contrôle et clôture. Le greffier, maître François DUCLOS lui en donne acte sur le registre paroissial de Dolo. En 1760, missire René SOQUET, recteur de 1758 à 1778, « **refait tout à neuf depuis les fondements** », le **presbytère de Dolo**. L'intéressé note bien sur le registre paroissial qu'il a eu pour ce faire « **le consentement du général** ».

Jugon

Le 11 décembre 1774, le recteur baptise le « **fils de maître Jacques Olivier RIBAUT, procureur en cette sénéchaussée royale et Trésorier en charge de cette ville et paroisse** ». Jugon, comme le précise le recteur est à la fois « ville et paroisse » et constitue un cas particulier qu'il nous faudra examiner dans un prochain article.

Saint-Igneuc

Les registres paroissiaux de Saint-Igneuc gardent davantage de traces des « marguilliers ». Ainsi le **12 janvier 1677, Jacques COLAS** fait coter et parapher le registre paroissial par le **sénéchal de Jugon, Guillaume ROUXEL**. Celui-ci est également seigneur de Ranléon et est donc attentif à ce qui se passe à Saint-Igneuc. En **janvier 1718, c'est Joseph CHESNAY, trésorier de la paroisse de Saint-Igneuc**, qui dépose à la sénéchaussée de Jugon, le registre paroissial de 1717 pour contrôle. Voici le reçu de dépôt : « *Il m'a été déposé par Joseph CHESNAY, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Igneuc, copie du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la dite paroisse pour l'année 1717, le dit registre contenant six rolles. En garantie de Monsieur le recteur de la dite paroisse de Saint-Igneuc, à Jugon le 11 janvier 1718 et receu du dit CHESNAY 20 sols. Signé PRINGAULT, greffier* ».

La fourniture des registres paroissiaux tenus par le recteur et le paiement des droits de timbre à la sénéchaussée, font partie de la gestion du temporel relevant du général de la paroisse. Il est donc normal que les trésoriers se chargent de ces démarches.

Malgré l'importante responsabilité attachée à ces postes de trésoriers, les fonctions semblent très recherchées, probablement en raison du prestige ou de l'honneur qu'elles procurent, car elles sont gratuites. Ainsi en 1727, missire Pierre Gilles LE MOËL, curé de Saint-Igneuc, note sur le registre paroissial que « *ce dimanche 7^{ème} août 1727, Jan THÉBAULT, pour la seconde fois, a demandé au prône de la grand-messe, communication d'une délibération* » qu'il dit avoir été prise par le général « *tendant à le faire trésorier dans cette paroisse* », menaçant de saisir le juge compétent pour qu'il en ordonne communication. Il semble n'y avoir eu aucune suite à cette menace.

En 1788, c'est **Mathurin ROCHEFORT**, qui habite le bourg de Saint-Igneuc, époux de Marie LE BRANCHU, qui est « **marguillier** » de la paroisse. On l'apprend à l'occasion du baptême de l'un de ses fils, le recteur de l'époque notant cette précision dans l'acte de baptême daté du 27 janvier 1788.

Lescouët

Les trêves, en principe, ne disposent pas de « général ». Pour Lescouët, c'est donc « le général de la paroisse de Plorec » qui devrait être compétent. Mais en réalité Lescouët a un général et deux trésoriers. Les comptes de la trêve doivent cependant être intégrés chaque année à ceux de la grande paroisse et rien ne peut se faire sans l'aval plus ou moins explicite du général de Plorec.

En 1711, ce sont **Pierre AILLET et Julien HINGANT** qui occupent les fonctions de trésoriers de Lescouët et font parapher et millésimer le registre paroissial. En 1722, « **François HERVÉ et Louis BOTREL, trésoriers en charge de la trêve de Lescouët** », effectuent la même démarche à la sénéchaussée royale de Jugon. C'est le sénéchal, **Louis Jean BRUNET, seigneur de Hac**, qui paraphe et signe le registre. Il doit y être attentif puisqu'il habite au « Verger », près du bourg de Lescouët.

Ainsi fonctionnent nos paroisses rurales sous l'ancien régime. Les « villes » ont un fonctionnement différent. Mais Jugon est-elle « une ville » ou « une paroisse » ?

Jean-Charles Orveillon
Membre du « collectif historiens amateurs de Jugon »

¹Décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités : « Art. 30- Les citoyens actifs de chaque communauté nommeront, par un seul scrutin de liste et à la pluralité relative des suffrages, un nombre de notables double de celui des membres du corps municipal. - Art. 31-

²Ces notables formeront, avec les membres du corps municipal, le **conseil général de la commune** ... ».

³La « corvée » est un impôt dû au seigneur ou au souverain et perçu sous forme de journées de travail.

⁴Extrait des statuts du diocèse de Saint-Brieuc -1723 – p.241

⁵Extrait des statuts du diocèse de Dol – 1771 - p. 46-47

⁶Les enfants exposés sont les enfants nouveau-nés abandonnés dans un endroit où ils peuvent être recueillis.